ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 750

présenté par M. Rolland, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 27

	I. – À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :
	« les fédérations »,
	les mots :
	« leurs fédérations ».
	II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :
	« des fédérations »,
	les mots :
	« de leurs fédérations ».
mots :	III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 13 et à l'alinéa 17, substituer aux
	« les fédérations »,
	les mots:
	« leurs fédérations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.